

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du lundi 08 avril 2019**

Sommaire

08/04/19 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 mars 2019.

08/04/19 - 2 – Affaires foncières – Acquisition du terrain cadastré section AC numéro 260, sis 3 rue du 19 mars 1962.

08/04/19 - 3 – Affaires foncières – Acquisition auprès du Département du terrain situé au rond-point du parc d'activités du Chalet, sis « La Croix au Bret ».

08/04/19 - 4 – Affaires foncières – Cession d'une bande de terrain sise lotissement de Bellevue.

08/04/19 - 5 – Affaires rurales – Demande d'avis concernant l'exploitation par l'EARL KERDY d'un élevage porcin au lieu-dit « Kerdy » à Yvignac-la-Tour.

08/04/19 - 6 – Travaux et aménagements – Attribution des marchés de travaux pour la construction du bâtiment sanitaire pour le nouveau camping municipal.

08/04/19 - 7 – Travaux et aménagements – Attribution du marché de travaux pour le lot n°2 relatif à l'aménagement du camping municipal.

08/04/19 - 8 – Finances communales – Vote des comptes administratifs 2018 au vu des comptes de gestion remis par le comptable public.

08/04/19 - 9 - Finances communales - Présentation du projet de budget primitif principal et des budgets annexes pour 2019 - Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2019 – Vote du budget principal 2019 et des budgets annexes.

08/04/19 - 10 – Finances communales – Demande de subvention par le Handball Pays de Broons : projet de participation au tournoi international de Teramo (Italie) pour l'équipe de moins de 11 ans garçon.

08/04/19 - 11 – Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Lundi 08 avril 2019

Le lundi huit avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la maison des associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL (arrivé à 18h50), M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY (arrivé à 18h21), Mme Valérie BRIEUC (arrivée à 20h05), M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON (arrivée à 18h18), Mme Rachelle BOUTROUELLE (arrivée à 18h15).

Absents : Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, M. Hervé GUITTON, M. Cédric LANDEMAINE (pouvoir à Mme Rachelle BOUTROUELLE).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

08/04/19 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 mars 2019.

Le procès-verbal de la séance du 05 mars 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame LAMARCHE demande si Monsieur le Maire a vérifié si l'aménagement de la Place a bénéficié du fonds « 1% artistique ».

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas bénéficié de ce fonds.

Cependant, une dernière vérification va être faite pour s'assurer de la possibilité de déplacer le socle de la fontaine actuelle.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

08/04/19 - 2 – Affaires foncières – Acquisition du terrain cadastré section AC numéro 260, sis 3 rue du 19 mars 1962.

Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée AC 260, d'une superficie de 288 m², appartenant aux consorts ODIE, est en vente.



Récemment, le prix pratiqué par la collectivité pour ce même type de parcelle était de 30 €/m².

Après des échanges entre les parties, un accord a été trouvé pour acquérir cette parcelle au prix de 10 000 € maximum, soit 34,72 €/m².

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à faire part de leur avis sur cette opportunité.

Monsieur ROUXEL demande si cette parcelle sera utilisée comme parking.

Madame BOTREL estime que la typologie du terrain est idéale pour créer une aire de stationnement.

Monsieur KERRIEN considère que cette parcelle transformée en parking, n'est pas valorisable comme du terrain constructible.

Ainsi, le prix du mètre carré ne devrait pas dépasser les 25 €/m².

Madame BOUTROUELLE rejoint la séance.

Monsieur HERVÉ propose de suivre le prix pratiqué de 30 €/m² par la collectivité pour ce même type de parcelle, soit un montant total de 8 640 €.

Madame VILSALMON rejoint la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (17 VOIX POUR ET 1 CONTRE et 0 ABSTENTION) :

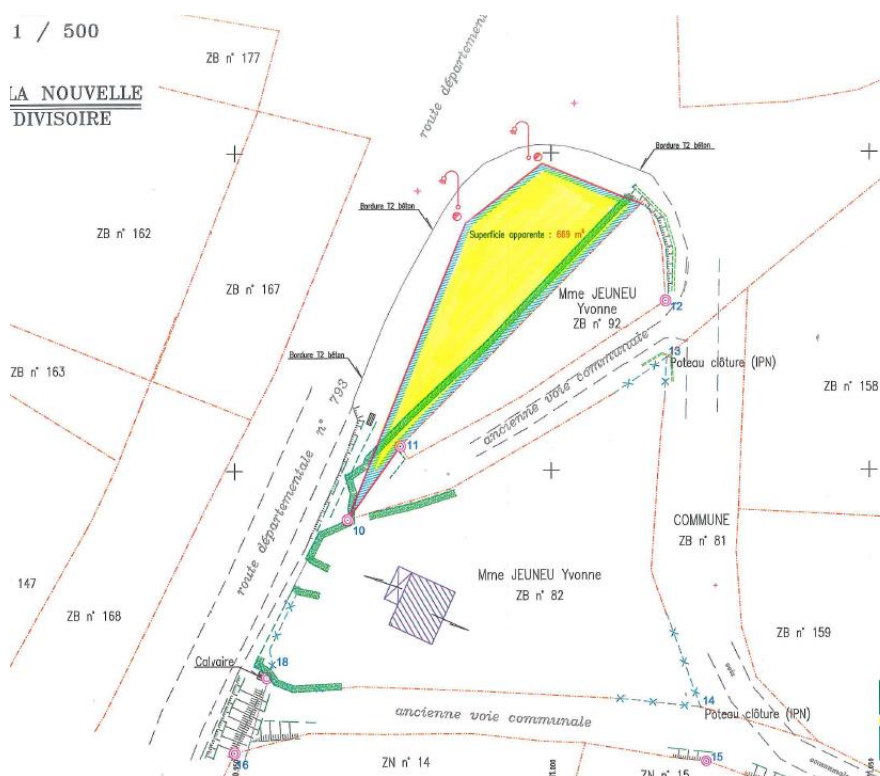
- **PROPOSE** d'acquérir la parcelle cadastrée section AC numéro 260 aux consorts ODIE, sise rue du 19 mars 1962, dans les conditions décrites, au prix de 8 640 euros, hors frais notariés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition (ou en cas d'empêchement, Monsieur DUVAL ou Monsieur HERVE, adjoints délégués).

08/04/19 - 3 – Affaires foncières – Acquisition auprès du Département du terrain situé au rond-point du parc d'activités du Chalet, sis « La Croix au Bret ».

Monsieur GOUVARY rejoint la séance.

Monsieur le Maire indique que la propriété de Mme JEUNEU a été vendue.

Après constat des parcelles cadastrées, il apparaît nécessaire de clarifier le foncier de ce secteur.



Un terrain appartient au Département des Côtes d'Armor, d'une surface de 669 m² (en jaune sur le plan ci-dessus).

Une évaluation a été demandée à France Domaine et il a été estimé à 0,40 €/m², soit un montant de 270 €.

Il est proposé d'approuver cette acquisition.

Ainsi, la commune pourra procéder en 2020 à une clarification foncière avec le riverain.

Vu l'avis de France Domaine en date du 04 mars 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

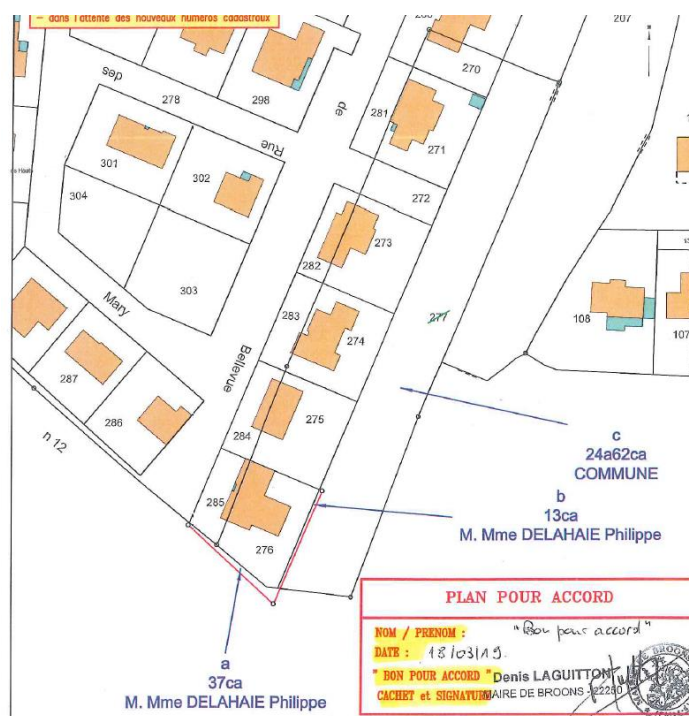
- **DÉCIDE** d'acquérir le délaissé départemental d'une surface de 669 m², sis « La Croix au Bret » au Départemental des Côtes d'Armor, dans les conditions décrites, au prix de 270 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition (ou en cas d'empêchement, Monsieur DUVAL ou Monsieur HERVE, adjoints délégués).

08/04/19 - 4 – Affaires foncières – Cession d'une bande de terrain sise lotissement de Bellevue.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs échanges se sont déroulés entre la commune et Monsieur et Madame Philippe DELAHAIE, propriétaires du « 13 rue de Bellevue ».

En effet, un problème de sécurité publique se posait car le terrain se situe largement en contrebas du domaine public (risque de chute des passants qui se trouvent sur le cheminement communal).

Afin de trouver une solution à l'amiable au problème de sécurité, il a été proposé de céder à l'euro symbolique, une bande de terrain positionnée à 0,80 mètre du terrain actuel (cadastré ZN 276 et 285) pour permettre l'implantation d'une clôture (éloignée du mur de soutènement) et faciliter l'entretien communal.



Il est proposé d'approuver cette cession.

Considérant la nécessité de céder cette bande de terrain pour des raisons de sécurité publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de céder à l'euro symbolique une bande de terrain positionnée à 0,80 mètre du terrain actuel représentant une surface de 50 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette cession (ou en cas d'empêchement, Monsieur DUVAL ou Monsieur HERVE, adjoints délégués).

08/04/19 - 5 – Affaires rurales – Demande d'avis concernant l'exploitation par l'EARL KERDY d'un élevage porcin au lieu-dit « Kerdy » à Yvignac-la-Tour.

Monsieur le Maire indique que l'EARL KERDY, située au lieu-dit « Kerdy » à Yvignac-la-Tour, a déposé auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter son élevage porcin dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce dossier comprend notamment, la mise à jour du plan d'épandage des déjections.

La commune de Broons doit émettre un avis car elle est située dans le périmètre de ce plan.

Monsieur HERVÉ précise que le projet consiste à augmenter la capacité d'élevage qui passera de 2 936 animaux équivalent à 3 247.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ
(19 VOIX FAVORABLES, 0 VOIX DÉFAVORABLE ET 1 ABSTENTION) :**

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet d'exploitation d'un d'élevage porcin de 3 247 animaux équivalent présenté par l'EARL KERDY, situé au lieu-dit « Kerdy » à Yvignac-la-Tour.

08/04/19 - 6 – Travaux et aménagements – Attribution des marchés de travaux pour la construction du bâtiment sanitaire pour le nouveau camping municipal.

Madame BERHAULT ne prend pas part à cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation des entreprises afin d'engager ces travaux.

L'analyse des offres a été effectuée par le cabinet Paul GUILLEMINOT Architecte, notre maître d'œuvre.

Celui-ci a estimé le coût des travaux à 146 250,00 € HT.

Ci-dessous le tableau synthétique du maître d'œuvre, après analyse des offres, mentionnant les entreprises retenues en fonction des lots :

Lot	Entreprises	Estim en € HT	Mont en € HT	Option retenue
N°1 : Terrassements - Gros Œuvre	CRD (Jugon-les-Lacs)	37 645,66	39 500,00	
N°2 : Charpente bois – Claustra bois	PINCEMIN (Yffiniac)	15 500,00	10 923,29	
N°3 : Couverture zinc	VILLALON Patrick (Taden)	13 761,44	12 530,32	
N°4 : Bardage en polycarbonate	CBCE (Loudéac)	3 500,00	4 384,00	
N°5 : Menuiseries extérieures aluminium	PINCEMIN (Yffiniac)	7 500,00	5 070,00	527,83
N°6 : Menuiseries intérieures - Agencement	PINCEMIN (Yffiniac)	11 154,80	10 642,21	337,58
N°7 : Electricité courants faibles - Chauffage	DESRIAC (Caulnes)	10 000,00	10 400,59	
N°8 : Plomberie sanitaire - Ventilation	DESRIAC (Caulnes)	28 900,00	35 105,73	
N°9 : Revêtement de sol – Carrelage mural	LEBLOIS (Saint-James -50)	14 472,55	14 581,00	225,00
N°10 : Peintures - Lasures	BERHAULT (Broons)	1 288,13	1 155,00	850,00
N°11 : Enduits extérieurs	SARL RIVAS (Tréguieux)	2 500,00	3 300,00	
TOTAL		146 222,56	147 592,14	1 940,41

Il est proposé de retenir les offres pour 11 lots, pour un montant de marché total de 149 532,55 € HT, soit 179 439,06 TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu l'analyse des offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°1 à l'entreprise CRD, pour un montant de marché de 39 500,00 euros HT, soit 47 400,00 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°2 à l'entreprise PINCEMIN, pour un montant de marché de 10 923,29 euros HT, soit 13 107,95 euros TTC.

- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°3 à l'entreprise VILLALON Patrick, pour un montant de marché de 12 530,32 euros HT, soit 15 036,38 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°4 à l'entreprise CBCE, pour un montant de marché de 4 384,00 euros HT, soit 5 260,80 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°5 à l'entreprise PINCEMIN, pour un montant de marché de 5 597,83 euros HT, soit 6 717,40 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°6 à l'entreprise PINCEMIN, pour un montant de marché de 10 979,79 euros HT, soit 13 175,75 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°7 à l'entreprise DESRIAC, pour un montant de marché de 10 400,59 euros HT, soit 12 480,71 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°8 à l'entreprise DESRIAC, pour un montant de marché de 35 105,73 euros HT, soit 42 126,88 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°9 à l'entreprise LEBLOIS, pour un montant de marché de 14 806,00 euros HT, soit 17 767,20 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°10 à l'entreprise BERHAULT, pour un montant de marché de 2 005,00 euros HT, soit 2 406,00 euros TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°11 à l'entreprise SARL RIVAS, pour un montant de marché de 3 300,00 euros HT, soit 3 960,00 euros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à notifier lesdits marchés.

08/04/19 - 7 – Travaux et aménagements – Attribution du marché de travaux pour le lot n°2 relatif à l'aménagement du camping municipal.

Madame BERHAULT rejoint la séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation des entreprises afin d'engager ces travaux de domotique.

L'analyse des offres a été effectuée par le cabinet Infraconcept, notre maître d'œuvre.

Celui-ci a estimé le coût des travaux à 35 000 € HT.

Voici le résultat de l'analyse des offres :

Lot	Entreprises	Mont en € HT	Contrat assistance		Mont contrat en € HT
Lot n°2 - Gestion, domotique	Urbaflux (Berry-Bouy – 18) 100 campings	24 873,80	Abonnement bancaire	Oui	2 100 €/an
			Logiciel de connexion à distance	Oui	
			Assistance téléphonique	8h-20h du lundi au vendredi Et le week-end de mai à août	
			Pannes	Certaines pièces	
			Visite annuelle de maintenance	Oui	
	Aire Services (Concarneau – 29) 900 campings	31 644,00	Abonnement bancaire	Oui	4 954 €/an
			Logiciel de connexion à distance	Oui	
			Assistance téléphonique	7 jours/7 ; 24h/24	
			Pannes	Toutes pièces	
			Visite annuelle de maintenance	Oui	

Les élus municipaux échangent sur les contrats d'assistance proposés.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Urbaflux ne fabrique pas son matériel à la différence d'Aire Services.

Au vu du prix annuel des contrats d'assistance, Monsieur BOUILLON se demande si la commune n'a pas plutôt intérêt à mettre en place la gratuité du camping.

Monsieur le Maire estime que la gratuité du camping empêcherait tout contrôle des usagers et le bâtiment sanitaire risquerait d'être dégradé.

Cela ne donnerait pas une bonne image de la commune dans le cadre du label Village Etape.

Monsieur RAMARÉ demande si la commune ne devrait pas conserver l'ancien système de gestion en régie avec le personnel communal.

Monsieur le Maire précise que la commune devrait mettre en place des astreintes pour le personnel dont le coût serait plus élevé que les montants des contrats proposés.

Madame BOTREL propose de recruter un emploi saisonnier pour 2019 qui s'occuperait également de l'entretien du site de la Planchette

Monsieur ERMEL rejoint la séance.

Les élus municipaux s'accordent sur le fait que la solution proposée par URBAFLUX est moins onéreuse mais elle n'est pas évolutive.

En revanche, la solution proposée par AIRE SERVICES est très élevée car il semble difficile d'estimer la future fréquentation du camping.

Monsieur HERVÉ indique qu'à l'audition des deux candidats, l'entreprise AIRE SERVICES a évoqué le fait que leur prestation peut engendrer un reversement des recettes du camping de l'ordre de 30%.

Monsieur KERRIEN constate que leur contrat de maintenance ne prévoit pas ce coût pour la commune.

Il estime donc qu'il faut demander des précisions sur le contrat d'assistance d'Aire Services :

- Peut-on avoir différents niveaux de contrat ? Peuvent-ils être évolutifs ?
- La commune conserve-t-elle l'intégralité des recettes ou doit-elle en reverser 30% ?

En outre, la commission Finances devra étudier les futurs tarifs à fixer pour le camping. Une recherche devra être faite pour connaître les tarifs des nuitées pour des campings équivalents.

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux de reporter au Conseil Municipal du mois de mai la décision d'attribution du marché pour ces travaux, afin d'avoir les réponses aux questions posées.

Les élus municipaux approuvent le report de la décision.

08/04/19 - 8 – Finances communales – Vote des comptes administratifs 2018 au vu des comptes de gestion remis par le comptable public.

1 - Examen et vote des comptes de gestion – Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier indique qu'au cours de cette séance, vont être présentés et soumis au vote les différents comptes de gestion.

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable est retracé ci-après (en euros) par budget :

Objet	Budget principal	Budget lotissement Artillerie	Budget lotissement Bellevue	Budget camping
Dépenses de fonctionnement	1 933 757,61	186 161,29	0	247,60
Recettes de fonctionnement	2 709 916,93	186 161,29	30 799,69	2 157,86
Résultat de l'exercice 2018	776 159,32	0	30 799,69	1 910,26
Résultat antérieur reporté	1 796 035,96	0	208 462,12	7 319,27

Résultat reporté budget eau et assainissement	- 11 440,06	0	0	0
Résultat global de fonctionnement	2 560 755,22	0	239 261,81	9 229,53
Dépenses d'investissement	2 641 142,87	186 161,00	0	15 656,00
Recettes d'investissement	1 404 627,72	275 576,74	0	350 000,00
Résultat de l'exercice 2018	- 1 236 515,15	89 415,74	0	334 344,00
Résultat antérieur reporté	- 506 341,14	20 000,00	433 106,19	- 2 000,00
Résultat reporté budget eau et assainissement	210 358,13	0	0	0
Résultat global d'investissement	- 1 532 498,16	109 415,74	433 106,19	332 029,82
Compte de gestion 2018				
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2017	2 781 559,30	0	208 462,12	7 319,27
Fonctionnement : résultat de l'exercice 2018	776 159,32	0	30 799,69	1 910,26
Résultat reporté budget eau et assainissement	- 11 440,06	0	0	0
Résultat reporté budget SIVU collègue Jean Monnet	71,30	0	0	0
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2018	2 560 826,52	0	239 261,81	9 229,53
Investissement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2017	- 506 341,14	20 000,00	433 106,19	-2 314,18
Investissement : résultat de l'exercice 2018	- 1 236 515,15	89 415,74	0	334 344,00
Résultat reporté budget eau et assainissement	210 358,13	0	0	0
Résultat reporté budget SIVU collègue Jean Monnet	8,83	0	0	0
Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2018	- 1 532 489,33	109 415,74	433 106,19	332 029,82

La faible différence constatée entre le compte de gestion et le compte administratif résulte de l'intégration en fin d'exercice, du résultat reporté du SIVU collègue Jean Monnet par la trésorière.

Ayant reçu les comptes de gestion seulement quelques heures avant le Conseil Municipal du 08 avril 2019, la commune n'a pas pu passer ces deux écritures avant la fin de l'exercice comptable 2018.

À noter qu'en janvier 2019, un état de rapprochement des opérations réelles avait été réalisé et qu'il y avait une concordance des comptes.

L'intégration du résultat du SIVU est une opération d'ordre.

Après un échange avec la trésorière, la commune régularisera cette opération d'ordre dans l'exercice comptable 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les comptes de gestion présentés ci-dessus par le comptable public au titre de l'exercice budgétaire 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les comptes de gestion 2018.

2 - Budget principal - Vote du compte administratif 2018 et affectation des résultats au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Sont alors présentés, les comptes administratifs 2018, au vu des comptes de gestion du comptable public ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2019. Monsieur KERRIEN rappelle qu'ils ont déjà été examinés de façon détaillée, le 05 mars 2019, mais qu'il convient maintenant de les approuver formellement dans la mesure où les comptes de gestion du comptable public ont été fournis.

Pour ce vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, et quitte ensuite la salle de réunion.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2018** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Excédent cumulé de la section fonctionnement : **2 560 755,22 €**
 - ✓ Déficit de la section investissement : **1 532 498,16 €**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget principal primitif **2019** comme suit :
 - ✓ En réserves au compte 1068 : **1 940 145,24 €**
 - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **620 609,98 €**
 - ✓ En déficit d'investissement reporté au chapitre 001 : **1 532 498,16 €**

3 - Lotissement de l'Artillerie - Vote du compte administratif 2018 et affectation des résultats au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2018** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **0 €.**
 - ✓ Solde de la section investissement : **109 415,74 €.**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de l'Artillerie **2019** comme suit :
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **109 415,74 €.**

4 - Lotissement Bellevue - Vote du compte administratif 2018 et affectation des résultats au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2018** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **239 261,81 €.**
 - ✓ Excédent de la section investissement : **433 106,19 €.**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de Bellevue **2019** comme suit :
 - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **239 261,81 €.**
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **433 106,19 €.**

5 - Camping - Vote du compte administratif 2018 et affectation des résultats au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2018** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Excédent de la section de fonctionnement : **9 229,53 €.**
 - ✓ Excédent de la section d'investissement : **332 029,82 €.**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du camping **2019** comme suit :
 - ✓ En excédent d'exploitation reporté au chapitre 002 : **9 229,53 €.**
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **332 029,82 €.**

08/04/19 - 9 - Finances communales - Présentation du projet de budget primitif principal et des budgets annexes pour 2019 - Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2019 – Vote du budget principal 2019 et des budgets annexes.

Monsieur le Maire rejoint la séance.

1- Budget principal – Examen du projet de budget primitif 2019 - Examen et vote des taux d'imposition communaux - Vote du budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN indique que la commission « Finances » s'est réunie le jeudi 28 mars afin d'examiner les propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

Ce dernier présente au Conseil le projet de budget primitif pour 2019, avec un maintien des taux d'imposition du bloc communal selon l'accord initial de fusion proposé par Dinan Agglomération.

Monsieur KERRIEN commente les variations les plus significatives des postes de dépenses et de recettes entre les exercices 2018 et 2019.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2018		Budget 2019		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Charges à caractère général	513 500	25,02	546 750	27,98	33 250	6,48
Charges de Personnel	900 000	43,85	939 000	48,06	39 000	4,33
Charges de gestion courante	310 000	15,10	260 000	13,31	-50 000	-16,13
Charges financières	22 000	1,07	18 000	0,92	-4 000	-18,18
Charges exceptionnelles	10 000	0,49	10 000	0,51	0	0
Dotations aux amortissements	74 000	3,61	76 000	3,89	2 000	2,7
Atténuation de produits	203 044	9,89	84 044	4,3	-119 000	-58,61
Dépenses imprévues	20 000	0,97	20 000	1,02	0	0
Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	2 052 544	100,00	1 953 794	100	-98 750	-4,81
Virement à la section d'investissement	2 365 652	53,54	1 366 419	41,15	-999 232	-42,24
Dépenses de fonctionnement (incluant l'autofinancement)	4 418 196	100,00	3 320 213	100	-1 097 982	-24,85

Recettes de fonctionnement	Budget 2018		Budget 2019		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits des services	224 500	8,56	207 500	7,69	-17 000	-7,57
Atténuation de charges	9 000	0,34	9 000	0,33	0	0
Impôts et Taxes	1 530 137	58,35	1 388 577	51,44	-141 560	-9,25
Dotations, participations et subventions	809 416	30,87	832 922	30,85	23 506	2,9
Produits de gestion courante	45 000	1,72	258 500	9,58	213 500	474,44
Produits financiers	7	0,00	5	0	-2	-28,57
Produits exceptionnels	4 100	0,16	3 100	0,11	-1 000	-24,39
Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 622 160	100,00	2 699 604	100	77 444	2,95
Excédent de fonctionnement reporté	1 796 036	40,65	620 610	18,69	-1 175 426	-65,45
Recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté	4 418 196	100,00	3 320 213,98	100	-1 097 982	-24,85

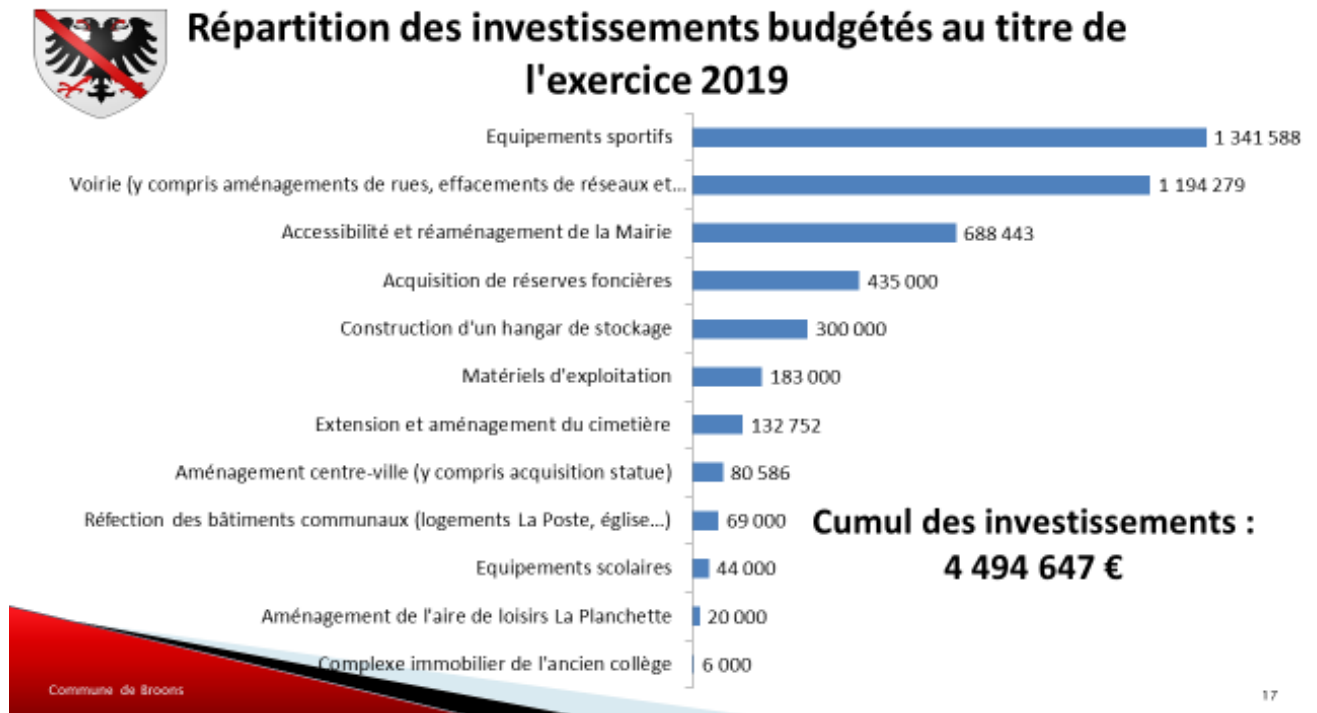
Madame BRIEUC rejoint la séance.

Il présente ensuite le programme détaillé des investissements pour l'exercice budgétaire 2019. Celui-ci s'élève à 4 494 647 €.

Monsieur KERRIEN souligne les principales caractéristiques de la proposition de budget 2019 qui avaient été débattues lors du Conseil Municipal du 05 février 2019.

- L'extension, le réaménagement et la mise en accessibilité de la mairie ainsi que l'acquisition de mobilier
- La construction d'une salle de tennis entre 2018 et 2019.
- L'aménagement de la rue de Plumaugat, y compris la place du Dr Laurent entre 2018 et 2019.
- L'effacement des réseaux aériens (rue de Launay et rue des Rameaux).
- La voirie définitive du lotissement de Bellevue.

- Les acquisitions foncières.
- La construction d'un hangar de stockage pour les chars du carnaval.
- L'acquisition d'une statue représentant le Connétable de France Bertrand Du Guesclin.
- La continuité du programme annuel pour rénover les classes de l'école élémentaire et l'acquisition d'équipements pédagogiques.
- La poursuite de l'étude et l'aménagement de l'extension du cimetière.
- ...



En conclusion, pour la section de fonctionnement, les dépenses apparaissent en baisse mais, à éléments comparables, en hausse de 4,81 %, du fait notamment :

- Des charges de personnel impactées par le recrutement d'un nouveau responsable des services techniques, à compter du 1^{er} septembre 2018 et le non transfert de l'intégralité du personnel en charge de la compétence eau et assainissement avant le 1er janvier 2018.
- Un alourdissement régulier de la dotation aux amortissements, en raison de la poursuite des travaux d'effacement des réseaux (depuis 10 ans).
- Un allègement des charges financières, en l'absence de nouvel emprunt depuis 2002.
 - Cependant, à partir de 2020, un nouvel emprunt viendra alourdir ce chapitre.

Quant aux recettes, elles apparaissent en hausse mais, à éléments comparables, en baisse de 2,64 %, du fait notamment :

- Du maintien des taux d'imposition des impôts locaux des ménages, au niveau du bloc communal (commune et intercommunalité).
- D'une forte baisse de la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- De la diminution de l'attribution de compensation (AC) versée par l'agglomération à la suite de la mise en place du pacte fiscal.

L'autofinancement net représente 41 % des recettes de fonctionnement cumulées, contre 56 % en 2016, 51 % en 2017 et 53 % en 2018.

L'effet « ciseau » s'accroît nettement en 2019 et se poursuivra dans les années à venir.

Monsieur KERRIEN précise que le budget est donc fortement impacté par la loi NOTRe, obligation de regroupement des intercommunalités.

Pour la section d'investissement, le programme de travaux et d'équipements, mobilisant près de 137 % de nos recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté, représente 1 497 € par habitant.

Le financement fait appel, pour l'essentiel, aux ressources propres de la commune, mais aussi à un nouvel emprunt pour équilibrer les comptes.

L'endettement au 31 décembre 2019 sera ramené à **122 € par habitant**, qui devra être réévalué avec le nouvel emprunt.

Le budget total est de 9 912 359 € (contre 8 717 955 € en 2018), ce qui est très élevé quand on compare avec des communes de la même strate, voire des communes avec une population bien supérieure à celle de Broons.

Monsieur KERRIEN rappelle aux élus qu'une modalité de neutralisation fiscale pour le contribuable sur trois ans a été mise en place par la nouvelle intercommunalité « Dinan Agglomération ».

Ainsi, pour 2019, la neutralisation fiscale pour le contribuable implique les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,26 %

Monsieur KERRIEN propose alors aux Conseillers Municipaux de voter les taux d'imposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour 2019 :
 - ✓ Taxe d'habitation : **13,97 %**
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **18,94 %**
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,26 %**

Monsieur le Maire et Monsieur KERRIEN demandent ensuite aux élus de se prononcer sur le vote du budget principal 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget principal 2019 de la commune (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 3 320 213,98 €.
 - ✓ Section d'investissement : 6 592 145,24 €.
 - ✓ Total : 9 912 359,22 €.

2- Budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » - Budget primitif 2019.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » pour 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » 2019 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 645 576,74 €.
 - Section d'investissement : 645 576,74 €.
 - Total : 1 291 153,48 €.

3- Budget annexe du lotissement « Bellevue » - Budget primitif 2019.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « Bellevue » pour 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « Bellevue » 2019 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 309 261,81 €.
 - Section d'investissement : 433 106,19 €.
 - Total : 742 368,00 €.

4- Budget annexe du camping - Budget primitif 2019.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du camping pour 2019. Il est programmé le lancement des travaux pour la création d'un nouveau camping avec une aire de stationnement pour les camping-cars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du camping 2019 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 9 729,53 €.
 - Section d'investissement : 432 029,82 €.
 - Total : 441 759,35 €.

08/04/19 - 10 – Finances communales – Demande de subvention par le Handball Pays de Broons : projet de participation au tournoi international de Teramo (Italie) pour l'équipe des « moins de 11 ans garçons ».

Monsieur le Maire indique que le club de Handball Pays de Broons souhaite inscrire son équipe des « moins de 11 ans garçons » au tournoi international à Teramo en Italie.

Ce dernier se déroulera du 06 au 15 juillet 2019.

Le budget estimé par l'association pour ce projet est de 8 400 €.

L'association sollicite une subvention auprès de la commune.

Il est proposé d'accorder une subvention de 500 euros au club de Handball Pays de Broons pour l'organisation de ce projet.

Considérant le projet comme étant valorisant pour les jeunes et novateur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention de 800 euros au club de Handball Pays de Broons pour soutenir ce projet de tournoi à Teramo pour l'équipe des « moins de 11 ans garçons ».

08/04/19 - 11 – Questions diverses.

- Monsieur le Maire évoque la halte du Président de la République Française à Broons, le mercredi 03 avril 2019.
A sa grande surprise, Monsieur le Maire a vu arriver le cortège présidentiel à Broons devant le restaurant « Le Midi Vin » pour déjeuner en compagnie du Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Richard FERRAND, du député de la circonscription, Monsieur Hervé BERVILLE et du Président de la Région Bretagne, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD.
Cette halte en toute convivialité, a permis de mettre en lumière le label Village Etape obtenu par la commune en 2018.
- Monsieur le Maire indique que la foire du mois de mai est maintenue le mercredi 1^{er} mai 2019, malgré le fait qu'il s'agisse d'un jour férié.
De même, le marché du 8 mai est assuré.
- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 14 mai 2019, à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.